



**DEPARTEMENT
des
Bouches du Rhône**

Arrondissement d'AIX

(Loi du 5 Avril 1884 – Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DE LA
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

Séance du lundi 17 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi dix-sept novembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Bourse Municipale au Permis - Session 22

Date de la convocation : lundi 10 novembre 2025

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUX

PRESENTS :

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, M. VERAN, Mme SOURD, M. CARUSO, Mme GOMEZ-NAL, M. BLANCHARD, M. BELIERES, Mme GUILLORET
M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY,
Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, Mme BOUSQUET-FABRE, M. YAHIAITNI, Mme FIORINI-CUTARELLA, Mme ARAVECCHIA, Mme FOPPOLO-AILLAUD, M. HAMOU, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. HAKKAR, M. CAPTIER, M. JENTA

POUVOIRS :

Mme PIVERT (donne pouvoir à M. ISNARD), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme MERCIER (donne pouvoir à Mme CASORLA), Mme BRAHEM (donne pouvoir à Mme ARAVECCHIA)

EXCUSES :

M. CALENDINI (absent excusé)

LB/SB/EH/MC/SR

8.2

Service Jeunesse

Bourse Municipale au Permis - Session 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2024 modifiant le dispositif « Bourse Municipale au Permis de Conduire » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2025 modifiant le règlement intérieur du dispositif « Bourse Municipale au Permis de Conduire ».

Considérant que la ville de Salon-de-Provence souhaite faciliter pour les jeunes le passage de leur permis de conduire, la participation de la Commune est fixée à 700 € par candidature retenue ;

Considérant que cette bourse s'adresse aux jeunes salonais de 17 à 25 ans résidant sur la commune depuis au moins 1 an et justifiant d'un projet professionnel ou d'une démarche d'insertion pour lequel l'obtention du permis B est nécessaire. La sélection des dossiers a lieu deux fois par an ;

Considérant que les candidats retenus suite aux décisions du jury du vendredi 17 octobre 2025 sont :

Madame ABLAL Sara
Madame BELKHIRI Amel
Madame CAFFIER Alexia
Madame CHAOUI Chems
Madame EL GUERYNY Sabrina
Madame EL KHALFAOUI EL HASSANI Mouna
Madame MEHDAOUI Ilhame
Madame MEROUANI Dhorsaf-Serine
Monsieur ABAIBI Mohamed-Amine
Monsieur CAFFIAUX Mateis
Monsieur HADRI Haroun
Monsieur HATTOU Jawed
Monsieur KOSSINGOU Marley
Monsieur MARTINS DE OLIVEIRA MELO Gaël
Monsieur MOUREN Lucas
Monsieur REBIAI Ilies
Monsieur ROSSARD Ianys
Monsieur SAID-AMER Kemil

Considérant que les candidats ont tous proposé un projet d'action d'intérêt collectif de 70 heures et que les missions seront effectuées dans une structure associative de la commune. Une convention ville, boursier, association formalisera les engagements réciproques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE la liste des candidats retenus sur le dispositif « Bourse Municipale du Permis de Conduire », session 22.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et notamment ladite convention.

DIT que les crédits sont prévus au budget en cours d'exécution, chapitre 011 - article 6188.

– SE PRONONCE COMME SUIVIT :

UNANIMITE

POUR : 42

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice Président du Conseil Régional